



# SEMAINE CULTURELLE FEDERALE 2024

**TARIF DE LA SEMAINE 495 €**

(HORS TRANSPORT ASSURANCE ET TAXE DE SÉJOUR INCLUS)

**AVEC POSSIBILITÉ DE L'AIDE ANCV DE 202 €**

POUR CEUX REMPLISSANT LES CONDITIONS FISCALES

**PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA SEMAINE CULTURELLE FEDERALE**

**DU 13 AU 20 OU DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 2024 A EYGURANDE (Corrèze)**

► **LE VILLAGE DE VACANCES « L'ABEILLE » DE VVF à Eygurande** est situé en Haute Corrèze (19) aux confins de 3 départements (Corrèze – Puy-de-Dôme – Creuse) à 600 m d'altitude, au bord d'un plan d'eau, dans un parc de 14 ha, à 1km du Bourg et 20 km de la gare SNCF d'Ussel. Il possède un bar, une piscine intérieure chauffée et deux saunas (accès gratuit sur réservation).

Un Pot de bienvenue est prévu le 1er jour à 18 h 30.

► **Les Hébergements** : gîtes, mobil-home, chalets, logements PMR : conformément aux règles des séjours ANCV « seniors en vacances » les hébergements sont à partager par 2 personnes minimum (possibilités d'être plus sur demande). Chambre individuelle sur motif justifié (+90 € la semaine)

► **Restauration** : repas servis à table de l'entrée au dessert (café offert au déjeuner). Petit-déjeuner en buffet.

► **Programme prévisionnel des activités** (détails ultérieurement)

► **Activités sur le thème du séjour** : « LSR sur le terrain du droit à la santé »

*Une conférence sur le « Bien Vieillir » et une conférence ou table ronde sur « le droit d'accès à la santé »*

► **Activités « découverte de la région »**

• Sorties à la ½ journée : Bort les Orgues (visite guidée du château de Val et balade en bateau-mouche) – Cité internationale des tapisseries d'Aubusson – château de Pompadour (visite du château et écuries de l'orangeraie du Haras d'Arnac) – Argentat sur Dordogne (avec balade en gabare à confirmer)

• Sortie à la journée (avec repas au restaurant) : « Lacs et volcans d'Auvergne » Lac Pavin – Besse-en-Chandesse – Murol – Lac de Guéry – Lac de Chambon avec visite et dégustations à la ferme GAEC de l'Oiseau.

► **Balade littéraire** contée autour du plan d'eau avec Merline l'enchanteresse

► **Activités physiques et sportives** : tous les matins « Eveil musculaire » - randonnées de 5 à 6 km ou 10 à 12 km – canoë – pétanque.....

► **Spectacles et animations** : Diaporama commenté de la région – groupe folklorique Ico randa – Jazz à la carte avec Bleue Mary Swing – Chansons françaises avec Gérard Caleix – théâtre ou spectacle chanté – soirée dansante - soirée jeux, quizz, ateliers...

► **Les transports** : navette VVF à la gare SNCF d'Ussel (bus ou taxi) –pour venir à Eygurande si possible organisez des bus de votre secteur par regroupement de LSR (nous en informer). Pour info le village de vacances est équipé de deux bornes pour recharge des voiture électriques

► **Marché local** (le dimanche matin à confirmer)

L'aide financière est attribuée sous contrôle de ressources, si le revenu net imposable du dernier avis d'imposition est inférieur ou égal à :

*Pour prétendre à une aide ANCV de 202 € (en 2024), le revenu imposable mentionné sur le dernier avis d'imposition doit être inférieur ou égal au montant indiqué dans le tableau ci-après en fonction du nombre de parts fiscales*

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	15 991	21 380	26 768	32 157	37 545	42 934	48 322	53 711	59 099	64 488	69 876
- couple marié ou pacsé	-	-	30 186	35 575	40 963	46 352	51 740	57 129	62 517	67 906	73 294

**Inscriptions : vous devez vous inscrire impérativement auprès de LSR21.**

**Vous pouvez choisir soit la semaine du 13 au 20 septembre soit celle du 20 au 27 septembre.**

Un chèque d'arrhes de 100 € par personne (non remboursable en cas d'annulation sauf raison médicale justifiée) à l'ordre de LSR21 doit être joint au bulletin d'inscription. Une priorité d'inscription sera accordée tout le mois de janvier aux adhérents des associations LSR qui n'ont participé à aucune des trois dernières semaines culturelles (2021, 2022, 2023)

**LSR21 ayant déjà participé ces dernières années, les inscriptions des adhérents d'LSR21 seront prises en compte qu'à partir de février**

